

COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GREVE

Compte rendu du Conseil Municipal du 04 mars 2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf janvier à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Christophe ROPARTZ, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 26 février 2016.

Effectif légal du conseil municipal : 11 Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers en exercice : 10 Suffrages exprimés : 9

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Christophe ROPARTZ, M. Jacques PREMEL, M. Rémi DISSEZ, M. Bruno LE MAT, Mme Nicole ANDRÉ, Mme Aude RUVOEN ; M. Gilles LE BIHAN.

Absents : Mme Hélène DUBOIS – procuration à M. Rémi DISSEZ, M. François PONCHON procuration à M. Jacques PREMEL, Mme Sophie MORIERES.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil, M. Rémi DISSEZ a obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

MISE A JOUR DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNÉES.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le courrier du Président du Conseil départemental lui demandant d'émettre son avis sur la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés, conformément à l'article L361.1 du Code de l'Environnement.

M. Rémi DISSEZ, chargé du dossier afin d'examiner la cohérence du PDIPR proposé à la commune intervient pour exposer un plan rectifié tenant compte des réalités de terrain.

La discussion s'engage alors autour des points suivants :

- Mme Ruvoen fait la remarque que le chemin au niveau de Beg ar land n' existe que partiellement et n'est pas emprunté par les randonneurs.
- Certains tronçons sont empruntés par des chevaux, ce qui les rend quasi impraticables et inadaptés au croisement avec les piétons.

D'autres tronçons sont trop humides et souvent détrempés donc également inadaptés, ils ont été supprimés du plan. Par M. Dissez.

M. Dissez souligne son souci de conserver des schémas d'itinéraires en boucle afin de satisfaire les randonneurs.

Les engagements à prendre de la part de M. le maire sont les suivants :

1. Ne pas aliéner les sentiers inscrits au plan.
2. Signer des conventions avec les propriétaires privés, pour autoriser le passage des randonneurs.
3. Proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à toutes opérations foncières
4. Proposer une désinscription quand le tronçon n'a plus d'intérêt pour la randonnée.

3 / ACHAT DE TABLES POUR LA SALLE DES FETES.

En raison des risques dus au format inapproprié d'une partie du stock de tables à disposition du public dans la salle des fêtes (tables trop lourdes et trop grandes), M. le maire propose d'acheter un lot de 15 tables pour un montant de 1359€ TTC.

L'achat a été approuvé.

4 / ACHAT D'UN PANNEAU DE BASKETBALL POUR LE TERRAIN MULTISPORTS.

Dans le cadre de l'amélioration des infrastructures de loisirs, notamment celles destinées au jeune public, le maire propose d'acheter un panneau de basketball pour un montant de 853.04€ TTC (710.87 HT).

L'achat a été approuvé.

5 / ACHAT D'UNE CABINE DE PLAGE

En vue d'améliorer l'accueil des estivants sur la plage de la commune et de mettre à disposition une infrastructure amenant davantage de confort, M. le maire propose d'acheter une cabine de plage à choisir entre :

- Entreprise CONAN : 2760€ TTC (2300€HT).
- Entreprise CHESTALAIN : 2899.20€ TTC (2416€ HT).

L'entreprise CONAN a été retenue.

6 / QUESTIONS DIVERSES

- **Désignation d'un référent 'communication' en lien avec Lannion Trégor Communauté** : M. Dissez s'étant porté volontaire, il a été désigné pour remplir cette fonction.
- **Autorisation de circuler sur le domaine public maritime** demandée par M. Renaud ABGRALL (véhicule de l'école de Kytesurf). Le conseil municipal, au regard de la nécessité de l'école de Kyte Surf d'accéder à la ligne d'eau de la plage par voie motorisée, a émis un avis favorable à cette demande.
-
- **Restauration du clocher de l'église** :
 - Le Conseil départemental a accusé réception de la demande de subvention de la mairie pour soutenir le projet. M. Premel propose de solliciter M. le sénateur pour financer le projet.

La séance a été levée à 21h35.